

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mende, le 9 octobre 2023

VERSEMENT DES ACOMPTES POUR LA PAC 2023

Une avance au titre de la campagne des aides PAC 2023 sera versée entre **le 16 et le 18 octobre 2023** pour la majorité des exploitations. Ensuite, des mises en paiement seront effectuées toutes les semaines. La **Direction départementale des Territoires (DDT)** poursuit les instructions en lien avec le Ministère de l'agriculture et l'Agence de Services de Paiement (ASP) afin de permettre les paiements au plus vite.

Si vous souhaitez des informations sur les montants versés, les agriculteurs sont invités à regarder leur relevé de situation (RDS) sur Télépac plutôt que d'appeler la DDT pour leur permettre d'avancer sur les instructions.

**Direction
des services
du cabinet**

Tél. : 04 66 49 67 43 / 06 74 57 49 65
Mél. : pref-communications@lozere.gouv.fr
Service départemental
de la communication interministérielle

2 rue de la Rovère
48005 Mende CEDEX